

# Grille des spécifications des usages et normes par zone

Zone : **P 606**  
Communautaire



<b>USAGES</b>	<b>Habitation</b>	unifamiliale	h1						
		bi et trifamiliale	h2						
		multifamiliale	h3						
		multifamiliale collective	h4						
		maison mobile	h5						
	<b>Commerce</b>	détail et services de proximité	c1						
		détail et serv. prof. et spéc.	c2						
		hébergement	c3						
		restauration	c4						
		diver. et act. récréotouristiques	c5						
		détail et de serv. contraignants	c6						
		débits d'essence	c7						
		commerces et serv. reliés à l'auto.	c8						
		gros, lourds et act. para-indust.	c9						
	<b>Industrie</b>	prestige	i1						
		légère	i2						
		lourde	i3						
		extractive	i4						
	<b>Instit., public &amp; communautaire</b>	parcs, terrains de jeux et esp. nat.	p1	●(a)					
		institutionnel et administratif	p2						
communautaire		p3							
infrastructures et équipements		p4	●(b)						
<b>Agricole</b>	culture du sol	a1							
	agriculture, forest. et sylviculture	a2							
	élevage	a3							
	élevage en réclusion	a4							
<b>Aire nat.</b>	conservation	n1							
	récréation ext.	n2	●						
<b>NORMES PRESCRITES</b>	<b>Structure</b>	isolée							
		jumelée							
		contiguë							
	<b>Marges</b>	avant (m)	min.						
		latérale (m)	min.						
		latérales totales (m)	min.						
		arrière (m)	min.						
	<b>Bâtiment</b>	largeur (m)	min.						
		hauteur (étages)	max.						
		hauteur (m)	max.						
		superficie de bâtiment au sol (m <sup>2</sup> )	min.						
		superficie de plancher (m <sup>2</sup> )	max.						
	<b>RAPPORT</b>	coefficient d'occupation au sol (%)	max.						
		nombre de logement à l'hectare	max.						
		espace naturel (%)							
<b>TERRAIN</b>	largeur (m)	min.							
	profondeur (m)	min.							
	superficie (m <sup>2</sup> )	min.							
<b>DISCRET</b>	P.I.I.A.								
<b>DISP. SPÉC.</b>		(1)							

## USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU

### Usage spécifiquement permis :

(a) sentier cyclable et pédestre, sentier de ski de randonnée, usages utilitaires ou connexes à la vocation de parc

(b) conduite de gaz, réseaux d'aqueduc ou d'égout

### Usage spécifiquement exclu :

## DISPOSITIONS SPÉCIALES

(1) Restriction à la pratique d'activités hivernales: Pour des raisons de sécurité, au plus deux activités parmi le ski de randonnée, la raquette et la randonnée pédestre peuvent être exercés simultanément sur un même tronçon. Les activités qui peuvent être pratiquées doivent faire l'objet d'une entente entre la MRC et l'organisme compétant. A défaut d'entente sur les activités qui peuvent être pratiquées sur une section du parc linéaire, cette section demeure fermée en hiver.

## AMENDEMENTS